

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-63
Séance du MARDI 4 DECEMBRE 2018

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

12 DEC. 2018

ARRIVEE

Date de la convocation		
26/11/2018		
Date de l'affichage		
26/11/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
11	7	0

L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président - Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Marianne SARTHOU - Brigitte CAPOU - Catherine LISSARRAGUE - Françoise TREY
M. Pierre CAPOU

Absents excusés :

M. Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

AMORTISSEMENT DES INDEMNITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE DES EMPRUNTS AU CREDIT AGRICOLE POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE DES THERMES DE CAUTERETS

Le Président rappelle que les prêts suivants vont être remboursés par anticipation au Crédit Agricole (caisse régionale et CA-CIB) le 14 décembre 2018 :

Références du prêt	CRD au 21/12/2018	Prochaine échéance	Périodicité	Taux Client	Type Taux	Montant ICNE	IRA forfaitaire	Rapport IRA/CRD	Dernière échéance
➤ Prêts liés au budget annexe des thermes de Cauterets :									
CO5660	1 443 615.73	15/01/2019	Trimestriel	Taux fixe 4.84%	Fixe	11 645.17	395 965.58	27%	15/04/2030
51035858958	806 720.08	28/02/2019	Annuel	Taux fixe 4.25%	Fixe	27 238.01	125 713.88	16%	28/02/2027
➤ Prêts liés au budget principal :									
51055300853	214 992.14	15/01/2019	Annuel	Taux fixe 4.80%	Fixe	9430.99	57 273.91	27%	15/01/2033
51091003526	207 831.62	05/11/2019	Annuel	Taux fixe 5.51%	Fixe	1240.58	15 173.27	7%	05/11/2027
00000249917	269 059.50	10/02/2019	Trimestriel	Taux fixe 3.59%	Fixe	912.26	15 535.27	6%	10/08/2029
00000837690	387 887.78	10/03/2019	Trimestriel	Taux fixe 2.20%	Fixe	94.82	1435.18	0%	10/12/2042

Compte-tenu du montant des indemnités de remboursement anticipé des emprunts remboursés au Crédit agricole, le conseil syndical, à 6 (six) voix pour et 1 (une) abstention, **décide** :

- De procéder à un amortissement des indemnités de remboursement anticipé sur le budget principal et le budget annexe des thermes de Cauterets, pour la durée résiduelle des emprunts concernés à partir de 2019 ;
- D'ouvrir les lignes nécessaires à cette opération en décision modificatives des budgets 2018 et dans les budgets des années couvrant la durée relictuelle des emprunts ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

